

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2166

13 octobre 2010

SOMMAIRE

9REN Holding	103948	ING RPPSE Soparfi A S.à r.l.	103943
Afopex S.A.	103946	King's Cross Asset Funding 13	103938
Afopex S.A.	103946	King's Cross Asset Funding 2	103938
Albion Holdco S.à r.l.	103943	LTH Lighting S.à r.l.	103941
Aludev S.A.	103932	Lucent Lincolnshire Lakes Sàrl	103922
Aludev S.A.	103936	Lux Papier Investissement S.A.	103944
Beagle Holding Luxembourg S.à r.l.	103936	MDCP VI Barometer II S.à r.l.	103929
Beagle Holding Luxembourg S.à r.l.	103938	Milliken Holding Luxembourg Sàrl	103939
Beverage Investment Group S.A.	103939	Nei Haus S.A.	103940
Brenntag-Interfer	103931	Nortec B.V.	103945
Cinram International (Hungary) Limited by Shares, Luxembourg Branch	103930	Only Keys	103946
Clovessia S.A.	103947	Parvin S.A.	103964
Dormed TDS Sàrl	103946	PDL Europe PX Senior S.à r.l.	103950
Dotcom Luxembourg S.A.	103934	PepsiCo Investments Luxembourg S.à r.l.	103964
DP Property Europe Holdings S.à r.l.	103960	P & M Participations S.A.	103948
ERGO Life, agissant aussi sous la dénomi- nation de "Hamburg-Mannheimer"	103931	Progress Management and Communica- tion Luxembourg	103964
European Explorers Consolidated B.V. ...	103945	Pro Learning S.A.	103929
European Metal and Commodity Trading S.à r.l.	103966	Rania S.à r.l.	103949
European Metal and Commodity Trading S.à r.l.	103966	Reldon Lux S.à r.l.	103934
European Metal and Commodity Trading S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., EMCT	103965	Reliance Power International	103944
European Metal and Commodity Trading S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., EMCT	103965	Sabre International (Luxembourg) S.à r.l.	103966
EuroPRISA Management Company S.A.	103960	Schreinerei Posch	103940
Event Management Company	103930	Secarlux S.A.	103960
FP-EMV S.à r.l.	103961	Secarlux S.A.	103960
Front Igas S.à r.l.	103965	Seema S.à r.l.	103930
Gantiolo GmbH	103943	SIFC Hotel Development S.à r.l.	103932
Globe Express Services	103931	Springer Science + Business Media Finance S.à r.l.	103940
Golden Key S.A.	103949	Star Europe S.A.	103965
Golden Key S.A.	103949	Supreme Finance S.à r.l.	103949
		Trilantic Events Management S.à r.l.	103947
		Villa Remacum S.A.	103939

Lucent Lincolnshire Lakes Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 155.214.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of August.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,.

There appeared:

KMG SICAV-SIF, a public limited company (“société anonyme”) qualifying as an investment company with variable share capital – specialised investment fund (“société d’investissement à capital variable – fonds d’investissement spécialisé”), having its registered office in L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen,

here represented by Mrs. Céline BOUR, employee, residing professionally in L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on August 12th 2010.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of LUCENT LINCOLNSHIRE LAKES Sàrl (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and abroad, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by a board of managers composed of two or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the general meeting of partners, who fix the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the general meeting of partners.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two managers. However, the Company will be validly bound by the sole signature of each manager for the acts relating to its daily management.

The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

When the board is composed at least of three managers, any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that, at any meeting of the board of managers, the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, or by facsimile, or any other similar means of communication to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 13. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the 1915 Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the 1915 Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19th December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the 1915 Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2010.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established and shares have been subscribed as follows:

Shareholder	Number of Shares	Capital
KMG SICAV-SIF	125	12.500 €

All these shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who confirms.

Statement and Estimate of Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the 1915 Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the 1915 Act.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 900 EUR.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three (3). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mrs Hanna Esmee Duer, Director, born in Gentofte (Denmark), on the 7th May 1966, residing 99, Rue Centrale, L-4499 Limpach, Chairman of the Board of Managers.

- Mr Kevin Anthony Mudd, Director, born in Basildon (UK), on the 30th August 1957, residing 6, Demetras Street, Ayios Athanasios 4105, Limassol, Cyprus.

- Mr Charles Mathew Flynn IV, Chief Executive Officer, born in Louisiana USA, on the 1st May 1972, residing 31 Derby Square, Douglas, Isle of Man.

2. Deloitte SA, RCS B 67895, with registered office at 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg has been appointed as auditor of the Company;

3. the registered office is established at 53, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Declaration of the affiant

The shareholder(s) hereby declare that they are the beneficial owner(s) of the company which is the subject of these presents, within the meaning of the law of 12th November 2004 as amended, and certify that the funds/assets/rights forming the capital of the company do not originate from any activities constituting an infraction under articles 506-1 of the Criminal Code or article 8-1 of the law of 19th February 1973 concerning the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (money laundering) or an act of terrorism as defined in article 135-5 of the Criminal Code (financing of terrorism).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KMG SICAV-SIF, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen,

représentée ici par Madame Céline BOUR, employée, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg en date du 12 août 2010.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de LUCENT LINCOLNSHIRE LAKES Sàrl (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'actionnaire unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixent la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant, pour les actes relatifs à sa gestion journalière.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit

ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Lorsque le conseil de gérance est composé d'au moins trois membres, tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix pour et contre une décision, la voix du président sera prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par lettre ou par télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur

d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Disposition Transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les statuts ont été déterminés et les parts ont été souscrites comme suit:

Actionnaire	Nombre de parts	Capital
KMG SICAV-SIF	125	12.500 €

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le confirme.

Evaluation des Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 900 EUR.

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

- les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois (3). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - Madame Hanna Esmee Duer, directeur, née à Gentofte (Danemark), le 7 mai 1966, résidant au 99, rue Centrale, L-4499 Limpach, Présidente du Conseil de Gérance.
 - Monsieur Kevin Anthony Mudd, directeur, né à Basildon (Royaume Uni), le 30 août 1957, résidant 6, Demetras Street, Ayios Athanasios 4105, Limassol, Chypre.
 - Monsieur Charles Mathew Flynn IV, Chief Executive Officer, né à Louisiana USA, le 1^{er} mai 1972, résidant 31 Derby Square, Douglas, Isle of Man.
- Deloitte SA, RCS B 67895, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été nommé réviseur d'entreprises de la Société;
- le siège social de la société est établi au 53, rue d'Anvers, L1130 Luxembourg.

Déclaration de la comparante

L'associée unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BOUR, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 août 2010. Relation: LAC/2010/37426. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010118589/378.

(100134776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pro Learning S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 67.789.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 mai 2010 que:

Les mandats des trois administrateurs:

- Roger GREDEN, né le 28.10.1953 à Arlon (Belgique), demeurant à L-2273 Luxembourg, 4a, rue de l'Ouest;
 - Pierre-Paul BOEGEN, né le 20.10.1948 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6700 Viville, 65, rue de Freylange;
 - Nelly NOEL, née le 26.10.1964 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-2440 Luxembourg, 121, rue de Rollinggrund,
- et le mandat du commissaire aux comptes:

FIDU-CONCEPT Sàrl, avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38.136

ont été reconduits pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010077260/19.

(100086683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

MDCP VI Barometer II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,47.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.480.

—
Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte de transferts de parts sociales effectués en date du:

- 31 décembre 2009 que:

MADISON DEARBORN CAPITAL PARTNERS VI EXECUTIVE-A, L.P., UN LIMITED PARTNERSHIP avec siège social a NRAI Service Center, LLC, 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904 immatriculée au registre du Delaware sous le numéro 4441565

a transféré:

10.654 (dix mille six cent cinquante quatre) parts sociales qu'elle détenait dans la société MDCP VI BAROMETER II S.A R.L.

à la société MDCP CO-INVESTORS (BDC), L.P., UN LIMITED PARTNERSHIP avec siège social a NRAI Service Center, LLC, 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904 immatriculée au registre du Delaware sous le numéro 4768179

- 28 février 2010 que:

MADISON DEARBORN CAPITAL PARTNERS VI EXECUTIVE-A, L.P., UN LIMITED PARTNERSHIP avec siège social a NRAI Service Center, LLC, 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904 immatriculée au registre du Delaware sous le numéro 4441565

a transféré:

1.045 (mille quarante cinq) parts sociales qu'elle détenait dans la société MDCP VI BAROMETER II S.A R.L.

à la société MDCP CO-INVESTORS (DFM), UN GENERAL PARTNERSHIP avec social a NRAI Service Center, LLC, 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904

Suite a ces transferts, les parts sociales de MDCP VI BAROMETER II S.A R.L. sont désormais réparties comme suit:

- MADISON DEARBORN CAPITAL PARTNERS VI-C, L.P.	1.080.415 parts sociales
- MADISON DEARBORN CAPITAL PARTNERS VI EXECUTIVE-A, L.P.	157.933 parts sociales
- MDCP CO-INVESTORS (BDC), L.P.	10.654 parts sociales
- MDCP CO-INVESTORS (DFM)	1.045 parts sociales
Total:	<u>1.250.047 parts sociales</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117509/35.

(100133875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Cinram International (Hungary) Limited by Shares, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.118.

—
Extrait des résolutions écrites en date du 12 mai 2010

Suite à la fusion de Cinram International (Hungary) Private Company Limited by Shares et Blackshaw Korlátolt Felelősség Társaság au 12 mai 2010 le nouveau numéro d'immatriculation de cette société est 01-09-928006, et en même date Blackshaw 4 Korlátolt Felelősség Társaság Luxembourg Branch devient la nouvelle et deuxième succursale, située au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Luxembourg. L'activité de la Succursale consistera dans le financement de sociétés intra-groupe et toutes activités liées. Bertrand de Fays né le 12 juillet 1981 à Bruxelles en Belgique avec l'adresse professionnel au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Luxembourg continu d'agir comme représentant permanent de la succursale à la fonction de gérant depuis 21 septembre 2009 avec un pouvoir de signature individuel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.06.2010

Référence de publication: 2010078045/18.

(100090261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Seema S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 232.415.595,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.664.

—
RECTIFICATIF

En référence à la publication n° L100039062.05 en date du 18/03/2010, il résulte que:

Mr FREY Andrew est nommé en qualité de Gérant B et non de Gérant,

Mr EZERSKY Peter est nommé en qualité de Gérant B et non de Gérant.

Le conseil de Gérance sera, à partir du 18 février 2010, composé comme suit:

- FREY Andrew, Gérant B
- EZERSKY Peter, Gérant B
- STEICHEN Alain, Gérant A
- CAHUZAC Christophe, Gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2010078885/20.

(100089008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

EMC S.A., Event Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 335, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 125.062.

—
Il résulte d'une assemblée générale ordinaire en date du 26 février 2010 que la société G.T. Experts Comptables S.à.r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrit au RCSL sous le numéro B 121917 est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de la Fiduciaire Beaumanoir S.à. r.l.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.
G.T. Experts Comptables S.à.r.l.
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010117427/16.

(100133468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

ERGO Life, agissant aussi sous la dénomination de "Hamburg-Mannheimer", Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activités Bourmich.
R.C.S. Luxembourg B 58.508.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010079088/11.

(100089627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Brenntag-Interfer, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 97.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juin 2010.

Référence de publication: 2010080899/11.

(100091721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Globe Express Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 139.305.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 17 août 2010

1. L'associé unique prend acte de la démission de:

- Monsieur Edouard RASSIE, demeurant Ave. Charles Helou Immeuble S. Dagher 9ét, RL-Beyrouth,
 - Monsieur Ziad KORBAN, demeurant Ave. Charles Helou Immeuble S. Dagher 9ét, RL-Beyrouth,
 - Monsieur Antoine BIKHAZI, Ave. Charles Helou Immeuble S. Dagher 9ét, RL-Beyrouth,
- de leurs fonctions de gérants de la Société ayant pouvoir de signature A avec effet au 17 août 2010.

2. L'associé unique décide de nommer:

- Monsieur Elie ZEIDAN, trésorier, né le 25 octobre 1963 à Mazraa (Liban), demeurant au 66, rue des Ambassades, Imm. Chikhani - Naccache, Liban,
 - Monsieur Gilbert KHOURY, administrateur de sociétés, né le 1^{er} janvier 1956 à Beyrouth (Liban), demeurant Atomium Tower, rue Haimari - Achrafieh Beyrouth, Liban
 - Monsieur Ibrahim HENNAOUI, avocat, né le 26 novembre 1943 à Beyrouth (Liban) demeurant au 590, Sodeco Street, Sodeco Bldg no 8, Beyrouth, Liban,
- en qualité de nouveaux gérants de la Société ayant pouvoir de signature A, avec effet au 17 août 2010 et pour une durée indéterminée.

3. L'associé unique décide de révoquer OPTIO Expert-Comptable et Fiscal Sàrl, société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social actuel au 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 17 août 2010.

4. L'associé unique décide de nommer MAYFAIR TRUST S.à.r.l., société à responsabilité limitée immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112769, établie et ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg en qualité de nouveau commissaire aux comptes de la Société avec effet au 17 août 2010

et jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2010 en relation avec les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117452/32.

(100133724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

SIFC Hotel Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 60.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 110.943.

Extrait des résolutions circulaires de l'actionnaire unique de la Société du 21 juin 2010

L'actionnaire unique de SIFC Hotel Development S.à r.l. a décidé comme suit:

1. D'accepter la démission de Dave Guiteau de son poste de Gérant avec effet immédiat

2. De nommer Monsieur Lamartinière Auguste, né le 4 novembre 1968 à Brooklyn, New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle 599 Lexington Avenue, 25th Floor, New York, 10022 New York, Etats-Unis, Gérant de la société, avec effet immédiat et pour durée indéterminée.

Les gérants sont désormais:

- Lamartinière Auguste
- Marion Géniaux
- Fabrice Coste

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Chrystelle Génin

Assistant Operation

Référence de publication: 2010083849/21.

(100094287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Aludev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 91.591.

L'an deux mille dix, le six juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ALUDEV S.A.», ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 275 du 14 mars 2003, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-François BRETTELLE, directeur de société, résidant à Paris.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corina Faber, employée privée, résidant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les DEUX MILLE SEPT CENTS (2.700) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

a.- Augmentation de capital social à concurrence de EUR 1.080.000,- (EUROS UN MILLION QUATRE-VINGT MILLE) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.700.000,- (EUROS DEUX MILLIONS SEPT CENT MILLE) à EUR 3.780.000,- (EUROS TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT MILLE) par la création de 1.080 (MILLE QUATRE-VINGT) actions nouvelles de EUR 1.000,- (EUROS MILLE) chacune, conformément aux termes et conditions des bons de souscription existants et payable en numéraire.

b) Renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires;

c) Souscription et libération de 432 actions nouvelles par BERLYS S.C.A. et 648 actions nouvelles par CHP International S.A.

d) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

e) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de UN MILLION QUATRE-VINGT MILLE EUROS (EUR 1.080.000,-) pour le porter de son montant actuel de DEUX MILLIONS SEPT CENT MILLE EUROS (EUR 2.700.000,-) à TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (EUR 3.780.000,-) par la création et l'émission de MILLE QUATRE-VINGT (1.080) actions nouvelles rachetables d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la totalité des MILLE QUATRE-VINGT (1.080) actions nouvelles rachetables les actionnaires actuels à savoir:

1.- BERLYS S.C.A., ayant son siège à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur,

à concurrence de QUATRE CENT TRENTE-DEUX (432) actions nouvelles rachetables ayant une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune,

2.- CHP International S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 10, Avenue de la Liberté,

à concurrence de SIX CENT QUARANTE-HUIT (648) actions nouvelles rachetables ayant une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune.

Souscription - Paiement

Ensuite les souscripteurs suivants:

1.- BERLYS S.C.A., prédésignée,

ici représentée par Monsieur Jean-Francis BRETELLE, en vertu de la procuration dont question ci-avant,

2.- CHP International S.A., prédésignée,

ici représentée par ses deux administrateurs Madame Corina FABER, prénommée et Monsieur Jean Francis BRETELLE, prénommé.

Lesquelles comparantes, ici représentées comme il est dit ont déclaré souscrire à toutes les MILLE QUATRE-VINGT (1.080) actions nouvelles rachetables, chacune au nombre et aux modalités pour lequel elle a été admise et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de UN MILLION QUATRE-VINGT MILLE EUROS (EUR 1.080.000,-) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (EUR 3.780.000,-), représenté par TROIS MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT (3.780) actions rachetables de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.400.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-F. BRETELLE, S. WOLTER-SCHIERES, C. FABER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31834. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)
Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010117346/87.

(100133751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Reldon Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.062.

Le bilan corrigé au 1^{er} avril 2008, précédemment enregistré à Luxembourg le 12 juin 2008 sous la référence L080086910.05, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010086877/15.

(100096875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Dotcom Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.500,00.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 107.780.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DOTCOM LUXEMBOURG S.A.", ayant son siège social à L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville, R.C.S. Luxembourg section B numéro 107780, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 949 du 27 septembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe LUTZ, administrateur de sociétés, demeurant à F-67240 Bischwiller, 8, rue des Fleuristes.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Arlindo SANTOS, domicilié à Muzeray (France), 10, rue de Fourbeuvillers,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul BARBIEUX, conseil fiscal, né à Liège, (Belgique), le 18 janvier 1941, demeurant à L-1930 Luxembourg, 58, avenue de la Liberté.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Catégorisation et nouvelle répartition des actions de la société.
- 2.- Modification de l'article 5 des statuts
- 3.- Décision de supprimer l'option d'avoir des actions au porteur, et création d'un droit de préemption
- 4.- Modification de l'article 6 des statuts.

3.- Changement des modalités de la nomination des membres du conseil d'administration de la société.

4.- Modification de l'article 7 des statuts

5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer quatre catégories d'actions et de restructurer le capital social de façon à ce que les trente (30) actions existantes d'une valeur nominale de mille cinquante euros (1.050,- EUR) chacune soient remplacés par quatre (4) nouvelles actions sans désignation de la valeur nominale dont une (1) action de catégorie A, une (1) action de catégorie B, une (1) action de catégorie C, et une (1) action de catégorie D, dont une action est attribué à chacun des actionnaires.

En conséquence de ce qui précède l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille cinq cents euros (31.500,- EUR), représenté par quatre (4) actions sans désignation de la valeur nominale dont une (1) action de catégorie A, une (1) action de catégorie B, une (1) action de catégorie C, et une (1) action de catégorie D.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la possibilité d'avoir des actions au porteur et d'instaurer un droit de préemption, et en conséquence modifier l'article six (6) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros des actions dont la cession est demandée, et les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés ainsi qu'une proposition de prix.

Dans les quinze jours ouvrables de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour l'acquisition des actions dont la cession est proposée.

Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires.

Le non-exercice par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préférence doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée dans les deux mois de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Cette disposition vaut également pour cause de décès, à l'exception de la transmission aux héritiers en ligne directe laquelle reste libre.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changement le mode de nomination des membres du Conseil d'administration et en conséquence décide de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, et d'un nombre maximal égal au nombre des actionnaires.

Les administrateurs sont nommés, sur proposition des actionnaires, pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Chaque catégorie d'actionnaires peut proposer un administrateur.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 900,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster; les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Christophe LUTZ, Arlindo SANTOS, Paul BARBIEUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 août 2010. Relation GRE/2010/2747. Reçu Soixante-quinze euros 75,00- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2010113594/93.

(100128653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Beagle Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 62.772.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/06 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

BEAGLE HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010087956/15.

(100097980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Aludev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 91.591.

L'an deux mille dix, le six juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ALUDEV S.A.», ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 janvier 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 275 du 14 mars 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour avant la réception des présentes, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Jean-François BRETTELLE, directeur de société, résidant à Paris.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corina Faber, employée privée, résidant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les TROIS MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT (3.780) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

a.- Augmentation de capital social à concurrence de EUR 1.685.000,-(EUROS UN MILLION SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE) pour le porter de son montant actuel de EUR 3.780.000,- (EUROS TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT MILLE) à EUR 5.465.000,- (EUROS CINQ MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ MILLE) par la création de 1.685 (MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ) actions nouvelles de EUR 1.000,- (EUROS MILLE) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes et rachetables à libérer par des versements

espèces, le prix d'émission étant de EUR 1.300,- (EUROS MILLE TROIS CENTS) par action, ce qui implique une prime d'émission de 300 (EUROS TROIS CENTS) par actions.

- b) Renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires;
- c) Souscription et libération de 674 actions nouvelles par BERLYS S.C.A. et 1.011 actions nouvelles par CHP International S.A.
- d) Modification afférente de l'article 5 des statuts.
- e) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de UN MILLION SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 1.685.000,-) pour le porter de son montant actuel de TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (EUR PAGE 23.780.000,-) à CINQ MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 5.465.000,-) par la création et l'émission de MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ (1.685) actions nouvelles rachetables d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la totalité des MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ (1.685) actions nouvelles rachetables les actionnaires actuels à savoir:

- 1.- BERLYS S.C.A., ayant son siège à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur, à concurrence de SIX CENT SOIXANTE-QUATORZE (674) actions nouvelles ayant une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune,
- 2.- CHP International S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 10, Avenue de la Liberté, à concurrence de MILLE ONZE (1.011) actions nouvelles ayant une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune.

Souscription - Paiement

Ensuite les souscripteurs suivants:

- 1.- BERLYS S.C.A., prédésignée, ici représentée par Monsieur Jean-Francis BRETELLE, en vertu de la procuration dont question ci-avant,
- 2.- CHP International S.A., prédésignée, ici représentée par ses deux administrateurs Madame Corina FABER, prénommée et Monsieur Jean Francis BRETELLE, prénommé.

Lesquelles comparantes, ici représentées comme il est dit ont déclaré souscrire à toutes les MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ (1.685) actions nouvelles rachetables, chacune au nombre et aux modalités pour lequel elle a été admise et libérer les actions nouvelles assorties d'une prime d'émission de TROIS CENTS EUROS (EUR 300,-) par action faisant CINQ CENT CINQ MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 505.500,-) par versement en espèces, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme totale de DEUX MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 2.190.500,-) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à CINQ MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 5.465.000,-) représenté par CINQ MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ (5.465) actions rachetables de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-F. BRETELLE, S. WOLTER-SCHIERES, C. FABER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31835 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).
Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010117348/93.

(100133898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Beagle Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 62.772.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/07 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

BEAGLE HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010087957/15.

(100097983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

King's Cross Asset Funding 13, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 113.440.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les informations y relatives ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} Juillet 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010088149/15.

(100097649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

King's Cross Asset Funding 2, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 108.393.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les informations y relatives ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} Juillet 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010088151/15.

(100097643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Villa Remacum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 106.622.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 août 2010

1. L'assemblée générale renouvelle le mandat des administrateurs et du commissaire pour une durée de six années pour prendre fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016:

Administrateurs:

Monsieur Jacques Niedercorn, administrateur de sociétés, demeurant 2 Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg,
Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 1 rue Peternelchen L-2370 Howald,
Madame Blandine Lung-Vilmain, sans profession, demeurant 2 Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg,
Madame Brigitte Laschet, employée privée, demeurant professionnellement 1 rue Peternelchen L-2370 Howald.

Commissaire:

PKE Abax Audit, 6 Place de Nancy L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 142.867.

2. A noter le changement de domicile des administrateurs suivants:

Madame Brigitte Laschet, employée privée, qui réside désormais professionnellement 1 rue Peternelchen L-2370 Howald,

Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, qui réside désormais professionnellement 1 rue Peternelchen L-2370 Howald.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010117613/24.

(100133892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Beverage Investment Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 117.779.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010088470/11.

(100099463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Milliken Holding Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.412.500,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.
R.C.S. Luxembourg B 145.429.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 27 avril 2010

En date du 27 avril 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes :

- D'accepter la démission de Madame Fitch en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 1^{er} mai 2010.
- De nommer Madame Galya Mezentseva, née le 30 juillet 1976 à Alma-Ata en Russie, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 1^{er} mai 2010 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Monsieur James R. Richeson
Monsieur James John McNulty
Monsieur Joseph Murdock Salley
Monsieur Martin John Haworth
Monsieur David Mark Lammens

Gérant de classe B:

Madame Galya Mezentseva

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Référence de publication: 2010088839/25.

(100098378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Springer Science + Business Media Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 230.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 93.844.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société du 22 avril 2010

Il résulte desdites résolutions que:

1. L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Simon LEEFE et Monsieur Brian Andrew LINDEN en tant que gérants de la Société avec effet au 2 février 2010.

2. L'associé unique décide de nommer Monsieur Karl Heinz HERRER résidant au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg en tant que nouveau gérant avec effet au 2 février 2010 pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2010092251/18.

(100100808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Schreinerei Posch, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 11, Giaellewee.

R.C.S. Luxembourg B 96.841.

Koordinierte Statuten hinterlegt auf dem Firmenregister beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clerf, den 24. Juni 2010.

Martine WEINANDY

Notar

Référence de publication: 2010089452/12.

(100097336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Nei Haus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 15, Duarrefstooss.

R.C.S. Luxembourg B 65.772.

L'an deux mille dix, le vingt-huit juin.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme NEI HAUS S.A. avec siège social à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 13 juillet 1998, publié au Mémorial C no 769 du 23 octobre 1998, page 36.910, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 65772,

La séance est ouverte à 11.25 heures sous la présidence de Monsieur Alfred JAKOBS, gérant de sociétés, né à Reuland, le 01 novembre 1960, demeurant à B-4790 Burg-Reuland, 42F Burg,

La présidente choisit comme secrétaire Monsieur Lambert JAKOBS, employé, né à Malmedy, le 17 mai 1969, demeurant à B-4782 St. Vith, Galhausen 20F

et comme scrutateur Madame Elisabeth JENNINGES, salariée, née à St. Vith, le 05 juillet 1959, demeurant à B-4790 Burg-Reuland, 42F Burg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux repré-

sentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ? ne varietur ? par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre de jour:

- 1.- transfert du siège social et modification subséquente de l'article 1, alinéa 2.
- 2.- divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour, et après délibération, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon à L-9990 Weiswampach, 15 Duarrestrooss et de modifier l'article 1 alinéa 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Alinéa 2. "Le siège social est établi à Weiswampach."

Le reste de l'article 1 reste inchangé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 11.45 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Jenniges, A. Jakobs, Jakobs, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 29 juin 2010. Relation: CLE/2010/634. Reçu soixante-quinze euros (75,00.-).

Le Receveur (signé): Rodenbour.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre aux firmes.

Clervaux, le 1^{er} juillet 2010.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2010089706/48.

(100098658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

LTH Lighting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 155.209.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Laurent THOLL, commerçant, né le 19 juin 1975 à Saint-Mard (B), domicilié à F-08110 Messincourt, 26, rue Basse, ici représenté par la société EHORAN KAN S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg-Merl, 261, route de Longwy, elle-même représentée par son administrateur unique, Monsieur Claude KARP, administrateur de sociétés demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 4 août 2010, laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a, par son représentant, déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée, dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") sous la dénomination «LTH LIGHTING S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la Commune de Steinfort.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objets:

- le négoce en général de produits non-réglés, le courtage rémunéré entre des entreprises luxembourgeoises et étrangères,

- la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger pour son propre compte. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

La société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières» (SOPARFI). La Société peut emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes les mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

La Société pourra agir en tant que représentante de toute société luxembourgeoise ou étrangère dont l'objet social sera identique ou similaire au sien.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs que de l'accord de l'associé unique respectivement de l'accord unanime des associés.

Art. 7. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique, qui désigne ses/ leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondé(s) de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la Société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.

- Le solde restant à la libre disposition de l'associé unique qui pourra décider de le distribuer, de le mettre en réserve ou de le reporter à nouveau.

Art. 10. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Le comparant Laurent THOLL, préqualifié, a déclaré souscrire toutes les parts et les a intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent à approximativement 950,- EUR.

Décision de l'associé unique

Et ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Laurent THOLL, préqualifié, lequel pourra engager valablement la société par sa seule signature.

- Le siège social est établi à L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. KARP, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 août 2010 Relation: LAC/2010/37423 Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010118587/95.

(100134570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Albion Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 122.638.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 7. Juli 2010:

Der Sitz der Gesellschaft wird von 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg nach 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Juli 2010.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2010089836/13.

(100100547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Gantiolo GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 74.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gantiolo GmbH

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010090004/11.

(100100491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

ING RPPSE Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 99.824.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil de gérance tenue en date du 2 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010090095/15.

(100100223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Reliance Power International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 140.017.

—
Procès Verbal du Conseil de Gérance du 23 août 2010

Est présent:

La société Seren Sarl

75, Parc d'activités,

L-8308 Capellen

Numéro RCS: B-110.588

Gérant unique de la société.

Les Points à l'ordre du jour sont les suivants:

1. Constatation de la modification de l'adresse du siège social de deux associés de la société.
2. Constatation de la modification du numéro d'immatriculation des associés de la société.

Les décisions prises sont les suivantes:

- Le gérant unique constate que

1. Le siège social des sociétés Sasan Power Limited et Coastal Andhra Power Limited, associés de la société, a été transféré et est désormais situé à l'adresse suivante:

H BLOCK, 1st Floor, DHIRUBHAI AMBANI KNOWLEDGE CITY, NAVI MUMBAI, Maharashtra-400710, Inde.

2. Les associés sont désormais enregistrés auprès du Registre des Sociétés de Delhi et Haryana sous le numéro d'immatriculation suivant:

- La société Reliance Power Limited: 084687

- La société Sasan Power Limited: 190557

- La société Coastal Andhra Power Limited: 188622

Certifié conforme

Référence de publication: 2010117543/28.

(100133702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Lux Papier Investissement S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 137.318.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 5 juillet 2010, il a été décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de M. Frank Walenta de son poste d'administrateur avec effet immédiat,
- de nommer en son remplacement, M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, résidant professionnellement 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels au 31 Décembre 2012 à tenir en 2013.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010090143/17.

(100099883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Nortec B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 131.233,22.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 90.571.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une notification faite à la Société datée du 13 août 2010 que

a) les 326 parts sociales détenues par DANAU Ltd., Jersey, sont dorénavant détenues par:

- M. Serafin Talion Zafra, né le 31/01/1958 à Zuheros (Cordoba), Espagne, demeurant à Luna 41, 28120 Algete, Madrid (Espagne)

Nombre de parts : 81,5 parts

- Mlle. Rosario Fatima Poyato Moraga, née le 04/03/1957 à Baena (Cordoba), Espagne, demeurant à Luna 41, 28120 Algete, Madrid (Espagne)

Nombre de parts: 81,5 parts

- M. Daniel Tallon Poyato, né le 08/10/1988 à Madrid, Espagne, demeurant à Luna 41, 28120 Algete, Madrid (Espagne)

Nombre de parts: 81,5 parts

- Mlle. Aurora Tallon Poyato, née le 21/06/1988 à Madrid, Espagne, demeurant à Luna 41, 28120 Algete, Madrid (Espagne)

Nombre de parts: 81,5 parts

b) les 316 parts sociales détenues par REPLAY Ltd., Jersey, sont dorénavant détenues par:

- M. Vicente Bernabeu Ferras, né le 20/07/1942 à Barcelone, Espagne, demeurant à Folguerolas 24-26, 08022 Barcelone (Espagne)

Nombre de parts: 79 parts

- Mme. Gloria Garcia de Gracia, née le 20/02/1941 à Barcelone, Espagne, demeurant à Folguerolas 24-26, 08022 Barcelone (Espagne)

Nombre de parts: 79 parts

- Mlle. Nieves Bernabeu Garcia, née le 23/02/1972 à Barcelone, Espagne, demeurant à Folguerolas 24-26, 08022 Barcelone (Espagne)

Nombre de parts: 79 parts

- Mlle. Gloria Bernabeu Garcia, née le 13/08/1976 à Barcelone, Espagne, demeurant à Folguerolas 24-26, 08022 Barcelone (Espagne)

Nombre de parts : 79 parts

Pour extrait sincère & conforme

Sabine PERRIER

Gérant

Référence de publication: 2010117518/37.

(100133866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

European Explorers Consolidated B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.707.000,00.

Siège de direction effectif: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.290.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010090612/14.

(100099860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Dormed TDS Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 18, avenue Dr Klein.

R.C.S. Luxembourg B 145.675.

—
Extrait d'une cession de parts du 18 août 2010

Il résulte d'une cession de parts du 18 août 2010 reçue par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, concernant la société Dormed TDS Sàrl, établie et ayant son siège à L-5630 Mondorf-les-Bains, 18, avenue Dr Klein, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B145.675, que:

1) Dr. Gabrielle DIENHART, médecin, demeurant à D-66798 Wallerfangen, Johannisbergstrasse 5, déclare céder à Arnold GRITZKY, ingénieur diplômé, demeurant à A-5082 Grödig, Rositten 1, cent vingt-cinq (125) parts sociales de ladite société pour le prix de six mille deux cent cinquante euros (6.250.-).

2) Arnold GRITZKY, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

3) L'associé unique, Arnold GRITZKY, susdit, donne son agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

Enregistré à Remich, le 20 août 2010. REM 2010 / 1133. Reçu douze euros 12,00

Le Receveur (signe): MOLLING.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010117392/23.

(100133967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Only Keys, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 147, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 99.149.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010090725/10.

(100100283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Afopex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 3B, rue de Nagem.

R.C.S. Luxembourg B 101.191.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010090817/10.

(100101164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Afopex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 3B, rue de Nagem.

R.C.S. Luxembourg B 101.191.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010090818/10.

(100101165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Trilantic Events Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.642,80.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 138.170.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 août 2010

Résolutions:

Les mandats des gérants et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

MM Laurent Forget, demeurant au 26 Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, gérant de catégorie B;
Joe Cohen, demeurant au 35 Portman Square, GB - W1H 6LR Londres, gérant de catégorie B;
Michael Madar, au 35 Portman Square, GB - W1 H 6LR Londres, gérant de catégorie B;
Eric Scussel, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, gérant de catégorie A;
Francesco Moglia, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, gérant de catégorie A;

Commissaire aux comptes:

Grant Thornton Lux Audit SA, ayant son siège social au 83, Pafebruch L-8308 Capellen.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Trilantic Events Management S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2010117988/24.

(100134472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Clo vessia S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 70.998.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 novembre 2009

Les actionnaires de la société CLOVESSIA S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 11 novembre 2009, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Max Galowich, juriste, né le 30 juillet 1965 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, né le 12 novembre 1969 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Monsieur Georges Gredt, comptable, né le 12 août 1966 à Esch-sur-Alzette, domicilié professionnellement au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg

sont arrivés à leur terme en 2009, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015

D'autre part, l'assemblée générale constatant que le mandat du commissaire aux comptes de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie
- étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010090924/26.

(100101210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

9REN Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 46.902.050,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.669.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 29 juin 2010

En date du 29 juin 2010 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr. Paolo Pietrogrande, en tant que gérant de classe A de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Mr. Stefano Granella, administrateur, né le 30 août 1969 à La Spezia, Italie, demeurant au 29, Via Del Popolo Trasv., 19126 La Spezia, Italie, en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Massimo Panchetti
- Stefano Granella
- Anastasia Deulina

Gérants de classe B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Richard Brekelmans
- Johan Dejans

Pour mention aux fins de la publication aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2010.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2010118843/28.

(100134163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

P & M Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 59, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 83.914.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2010

Les actionnaires de la société P&M PARTICIPATIONS S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que les mandats des administrateurs de:

- M. Pierre-Emile KIEFFER, demeurant à L-1420 Luxembourg, 271, Avenue Gaston Diderich
- M. Mil KIEFFER, demeurant à L-1870 Luxembourg, 32, Kohlenberg
- M. Max GALOWICH, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

sont arrivés à échéance, décide de les renouveler pour une période de six ans, c'est à dire jusqu'à la tenue de l'assemblée générale en 2016.

D'autre part, le mandat de commissaire aux compte de:

- Mme Evelyne WAGNER, demeurant à B-6780 Messancy, 20, rue de Beau Site

est arrivé à échéance, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une période de six ans, c'est à dire jusqu'à la tenue de l'assemblée générale en 2016.

Luxembourg, le 11/05/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010091133/21.

(100100969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Supreme Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 142.384.

—
Extrait des résolutions de l'associé du June 29, 2010

L'associé de Supreme Finance S.à r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Frank Walenta de sa fonction de gérant de la Société, avec effet immédiat;
- de nommer Robin R.J. Naudin ten Cate, né le 5 mars 1974 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 juin 2010.
Robin R.J. Naudin ten Cate
Gérant

Référence de publication: 2010091193/17.

(100101195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Golden Key S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 3B, rue de Nagem.
R.C.S. Luxembourg B 101.190.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010091010/10.

(100101174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Golden Key S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 3B, rue de Nagem.
R.C.S. Luxembourg B 101.190.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010091011/10.

(100101175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Rania S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4038 Esch-sur-Alzette, 1, rue Boltgen.
R.C.S. Luxembourg B 140.081.

—
Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 13 juillet 2010

L'associé unique de la société RANIA sàrl, Monsieur NIFER Fahmi, né le 23 novembre 1977 à Sousse en Tunisie, demeurant 54, avenue de la Gare à L-4130 Esch-sur-Alzette s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et déclare

- D'une part, céder 90 parts sociales lui appartenant dans la société RANIA sàrl à Monsieur NEFER Hdhili né le 17 octobre 1953 à Sousse (Tunisie) demeurant 16 rue Alibenabitaleb 5020 Sousse,
- D'autre part, céder 5 parts sociales lui appartenant dans la société RANIA sàrl à Madame TUDOR Elena, née le 03 février 1978 en Roumanie, demeurant 99 rue Sainte Barbe à L-3416 Dudelange.

Il décide ensuite,

- La révocation du gérant actuellement en poste : Monsieur DELLY Badreddine, né le 24 mai 1962 à Sousse (Tunisie), demeurant 54 Avenue de la Gare à L-4130 Esch sur Alzette.

- La nomination aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée, de Monsieur NIFER Fahmi, né le 23 novembre 1977, demeurant 54, avenue de la Gare à L-4130 Esch-sur-Alzette.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette au siège de la société.

Le 13 juillet 2010.

Pour extrait

NIFER Fahmi

Référence de publication: 2010117961/23.

(100134018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

PDL Europe PX Senior S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 155.207.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of August.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PDL Europe PX Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 22, rue JP Brasseur, L1258 Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, here represented by Grégory Beltrame, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “PDL Europe PX Senior S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares shall be indivisible and the Company shall recognise only one (1) owner per share.

6.2. Shares shall be freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole shareholder, shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which shall set the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles shall fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held, provided that such manager is not participating from Canada.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager, save for matters of up to an amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000), where the Company shall be bound towards third parties by the single signature of any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.

Art. 9. Sole manager. The provisions of this article 9 shall only be applicable if, and only for so long as the Company is managed by a sole manager.

9.1. Any reference in the Articles to the Board or the managers shall be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 The provisions of this article 12 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

12.2 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.3 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.4 The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

13.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders shall appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration.

neration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications shall be made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions shall be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

The articles of Association of the Company having thus been established, the above-named party has subscribed to the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of the Company as follows:

PDL Europe PX Holdings S.à. r.l., represented as stated above, subscribes for the twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an aggregate amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-). The contribution in cash in the aggregate amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the general meeting of the shareholders of the company

Immediately after the incorporation of the Company, the general meetings of the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

- Stephen George Stewart, born in Toronto, Ontario, Canada, on 4 January 1955 and having his professional address at 70 York Street, Suite 1700, Toronto, Ontario, M5J 1S9, Canada.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Hugo Froment, companies director, born in Laxou, France, on February 22, 1974 and having his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Hans de Graaf, companies director, born on 19 April 1950 in Reeuwijk, the Netherlands and residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 22, rue JP Brasseur, L1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuvième jour du mois d'août.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

PDL Europe PX Holdings S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (société à responsabilité limitée), dont le siège social se situe au 22, rue JP Brasseur, L-1258 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par Grégory Beltrame, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg/ Grand-Duché de Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "PDL Europe PX Senior S.à r.l." (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance de la société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Le Conseil est composé par un (1) ou plusieurs gérants de classe A et par un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social exposé à l'article 3 ci-dessus.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés ainsi qu'au moins un

(1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve d'être approuvées par au moins un (1) gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue sauf pour les participations qui viennent du Canada.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de un (1) gérant de classe A et un

(1) gérant de classe B, sauf pour des montants inférieurs à cent mille Euros (EUR 100,000). Dans ce cas la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Les dispositions de cet article 9 ne s'appliquent que lorsque la Société est gérée par un gérant unique.

9.1. Toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Lorsque le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions à prendre doit être communiqué à chaque associé qui doit signer ladite résolution. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Les dispositions de cet article douze (Art. 12) ne sont applicables que dans le cas où la Société ne compte qu'un (1) associé unique.

12.2. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.3. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.4. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société est supérieur à vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir tous les ans le troisième (3^e) mardi du mois de juin à quinze (15) heures au siège social de la Société. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir le jour d'après à la même heure et au même endroit.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. Lorsque la société compte plus de vingt-cinq (25) associés, le contrôle de la société doit être remis à un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui peuvent être ou ne pas être associés de la société.

14.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nomment les commissaires aux comptes, s'il y a lieu, et les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, les parties mentionnées ci-dessus ont souscrit aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société de la manière suivante:

PDL Europe PX Holdings S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport agrégé en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500). Le montant agrégé de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500) est alloué au compte de la Société.

Le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'assemblée générale ordinaire des associés de la société

Immédiatement après la constitution de la Société, l'assemblée générale ordinaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - a. Stephen George Stewart, né à Toronto, Ontario, Canada, le 4 janvier 1955, et demeurant professionnellement au 70 York Street, Suite 1700, Toronto, Ontario, M5J 1S9, Canada.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - a. Hugo Froment, gérant de sociétés, né le 22 février 1974 à Laxou, France et demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et
 - b. Hans de Graaf, gérant de sociétés, né le 19 avril 1950 à Reeuwijk, Pays Bas et demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 22, rue JP Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. Beltrame et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 août 2010. Relation: LAC/2010/37567. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010118647/531.

(100134568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Secarlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 3B, rue de Nagem.
R.C.S. Luxembourg B 100.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010091199/10.

(100101181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Secarlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 3B, rue de Nagem.
R.C.S. Luxembourg B 100.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010091200/10.

(100101182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

DP Property Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 802.125,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 113.738.

1. Veuillez prendre note que le nom de l'associé unique de la Société a été modifié en date du 18 mars 2010 et que depuis cette date celui ci se nomme DP Property Europe Limited:

- DP Property Europe Limited, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Guernesey, "Guernsey Registry", sous le numéro 43943, est le seul associé de la Société DP Property Europe Holdings S.à r.l. et détient la totalité des parts sociales de la Société (32.085 parts sociales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DP Property Europe Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010091327/17.

(100100246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

EuroPRISA Management Company S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 110.847.

En date du 28 mai 2010, Monsieur Benjamin Penaliggon a démissionné de son poste d'administrateur de la Société.
En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration est composé comme suit pour une durée indéterminée:

- Madame Alexandra Dimitrijevic
- Monsieur Max Florian Kreuter; et
- Monsieur Olivier May.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EuroPRISA Management Company S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010091338/17.

(100099736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

FP-EMV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.637.

In the year two thousand and ten, on the second day of July.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED

Francisco Partners II (Cayman) L.P., a limited partnership incorporated and organized under the law of the Cayman Islands, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the registrar of partnership of Cayman Islands under number MC-20086, duly represented by its general partner Francisco Partners GP II (Cayman) L.P., a limited partnership incorporated and organized under the law of the Cayman Islands, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, itself represented by its general partner Francisco Partners GP II Management (Cayman) L.P., a company limited by shares, incorporated and organized under the law of the Cayman Islands, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mrs. Estelle Blondé-Bonilavri, employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on July 1, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg under the name of FP-EMV S.à r.l., having its registered office at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, (the «Company»), incorporated under the denomination of GENEVA BLOCKER S. à r.l., pursuant to a deed of the undersigned notary, on 10 October 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 2637 du 17 November 2007, the articles of incorporation of which have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on June 17, 2010, not yet published in the Mémorial.

II. The Company's share capital is currently fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to suppress the actual par value of the TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) existing shares representing the entire share capital fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-).

Second resolution

The sole shareholder decides to convert, with effect to June 29, 2010, the share capital from TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) into FIFTEEN THOUSAND FOUR HUNDRED AND FIFTEEN POINT TWELVE UNITED STATES DOLLARS (USD 15,415.12) at the exchange rate of USD 1.23321 for EUR 1.

Third resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital by the amount of ONE THOUSAND FIVE HUNDRED EIGHTY-FOUR POINT EIGHTY-EIGHT UNITED STATES DOLLARS (USD 1,584,88) in order to raise it from its present amount –after conversion– of FIFTEEN THOUSAND FOUR HUNDRED AND FIFTEEN POINT TWELVE UNITED STATES DOLLARS (USD 15,415.12) up to SEVENTEEN THOUSAND UNITES STATES DOLLARS (USD 17,000), without issuance of new shares, by payment in cash of an amount of ONE THOUSAND FIVE HUNDRED EIGHTY-FOUR POINT EIGHTY-EIGHT UNITED STATES DOLLARS (USD 1,584,88) by the sole shareholder.

Proof of the payment of ONE THOUSAND FIVE HUNDRED EIGHTY-FOUR POINT EIGHTY-EIGHT UNITED STATES DOLLARS (USD 1,584,88) has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to change the number of shares to SEVENTEEN THOUSAND (17,000) and to confer them a nominal value of ONE UNITED STATES DOLLAR (USD 1.-) each.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to confer all powers to the manager to proceed to the essential book entries and to convert all the books and documents of the company from EUR into USD and to proceed to the exchange of the TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares of ONE EURO (EUR 1.-) against SEVENTEEN THOUSAND (17,000) shares of ONE UNITED STATES DOLLAR (USD 1.-).

Sixth resolution

The sole shareholder, with effect on June 29, 2010, decides to amend of article 6 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

” **Art. 6.** The Company’s share capital is set at seventeen thousand United States Dollars (USD 17,000.-) represented seventeen thousand (17,000) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations of expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its present deed, is approximately one thousand five hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present Deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le deux juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Francisco Partners II (Cayman) L.P., une société en commandite simple constituée et organisée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social chez M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglard House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registre des sociétés des sociétés en commandite des Iles Cayman sous le numéro MC-20086, dûment représentée par son associé commandité Francisco Partners GP II (Cayman) L.P., une société en commandite simple constituée et organisée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social chez M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglard House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, elle-même représentée par son associé commandité Francisco Partners GP II Management (Cayman) L.P., une société anonyme constituée et organisée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social chez M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglard House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

ici représentée par Madame Estelle Blondé-Bonilavri, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé le 1^{er} juillet 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d’acter que:

I. Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de FP-EMV S.à r.l. “.

ayant son siège social au 412F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg, («la Société»), constituée sous la dénomination de GENEVA BLOCKER S.à r.l.suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2637 du 17 novembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 juin 2010, non encore publié au Mémorial.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d’une valeur nominale d’un Euro (EUR 1,-) chacune.

III. L’associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de supprimer la valeur nominale actuelle des DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales existantes et représentant l'entière du capital social fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-).

Deuxième résolution

L'associé décide de convertir, avec effet au 29 juin 2010, le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) à QUINZE MILLE QUATRE CENT QUINZE VIRGULE DOUZE DOLLARS DES Etats-Unis (USD 15.415,12) au taux de change de USD 1,23321 pour EUR 1,-.

Troisième résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATRE VIRGULE QUATRE-VINGT-HUIT DOLLARS DES Etats-Unis (USD 1.584,88) pour le porter de son montant actuel –après conversion- de QUINZE MILLE QUATRE CENT QUINZE VIRGULE DOUZE DOLLARS DES Etats-Unis (USD 15.415,12) à DIX-SEPT MILLE DOLLARS DES Etats-Unis (USD 17.000,-) sans émission de parts sociales nouvelles, par apport en numéraire de la somme de MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATRE VIRGULE QUATRE-VINGT-HUIT DOLLARS DES Etats-Unis (USD 1.584,88) par l'associé unique.

La preuve de ce paiement de MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATRE VIRGULE QUATRE-VINGT-HUIT DOLLARS DES Etats-Unis (USD 1.584,88) a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'associé décide de changer le nombre de parts sociales en DIX-SEPT MILLE (17.000,-) et de leur attribuer une valeur nominale de UN DOLLAR DES Etats-Unis (USD 1.-) chacune.

Cinquième résolution

L'associé décide de conférer tous pouvoirs au gérant de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour convertir tous les livres et documents de la société de EUR en USD et pour procéder à l'échange des DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'UN EURO (EUR 1,-) contre DIX-SEPT MILLE (17.000,-) parts sociales d'UN DOLLAR DES ETATS-UNIS (USD 1,-).

Sixième résolution

L'associé décide, avec effet au 29 juin 2010 de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DIX-SEPT MILLE DOLLARS DES Etats-Unis (USD 17.000,-) représenté par DIX-SEPT MILLE (17.000,-) parts sociales, d'une valeur d'un DOLLAR DES ETAT-UNIS (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. BLONDE-BONILAVRI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30796. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010117439/152.

(100133520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Parvin S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 465.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 36.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010091593/13.

(100101432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

PepsiCo Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.001,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 150.391.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010092046/11.

(100101918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

PMC Lux, Progress Management and Communication Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8311 Capellen, 111, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.205.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales et assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "PROGRESS MANAGEMENT AND COMMUNICATION LUXEMBOURG", en abrégé "PMC LUX", avec siège social à L-8311 Capellen, 111, route d'Arlon, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 33 205, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 6 août 2010, numéro 2010/1803 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 12 août 2010, relation: CAP/2010/2864, ce qui suit:

A) Monsieur Daniel VANHUMBEECK, détenteur de 250 parts sociales de la société prédite, a cédé ses parts à la société à responsabilité limitée de droit belge "UP MANAGEMENT", avec siège social à B-4130 Esneux, avenue de Gérardon, 9, numéro d'entreprise 0478.023.027.

B) Madame Mariane WAUTERS, détentrice de 250 parts sociales de la société prédite, a cédé ses parts à la société à responsabilité limitée de droit belge "UP MANAGEMENT", prédite.

Monsieur Daniel VANHUMBEECK et Madame Mariane WAUTERS ont démissionné de leurs fonctions de gérants de la société prédite.

Ont été nommés pour une durée indéterminée Monsieur Régis COLLETTE, formateur consultant associé, né à Roccourt (Belgique), le 11 février 1970, demeurant à B-4130 Esneux, avenue de Gérardon 9 en qualité de gérant technique et Monsieur Didier LONGUEVILLE, gérant de société, né à Liège (Belgique) le 16 mars 1970, demeurant à B-4000 Liège, rue Dossin 11 en qualité de gérant administratif.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Bascharage, le 27 août 2010.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2010118373/30.

(100134065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Star Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 99.249.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STAR EUROPE S.A.
Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2010092410/13.

(100102243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

European Metal and Commodity Trading S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., EMCT, Société en Commandite simple.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 133.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010113602/9.

(100128955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

European Metal and Commodity Trading S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., EMCT, Société en Commandite simple.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 133.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010113603/9.

(100128956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Front Igas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 149.697.

Cession de parts

Il résulte d'un acte de cession sous seing privé signé le 30 juillet 2010 à Luxembourg que Madame Tiziana SAVINELLI a cédé et transporté l'intégralité de ses 33 (trente-trois) parts sociales à la société existant sous le droit de Hong Kong MC INVESTMENTS Ltd., établie et ayant son siège social à Hong-Kong, Suite 1303, Fu Lee Commercial Building, 14-20 Pilkem Street, Jordan, Hong Kong. Ledit transfert de parts à MC INVESTMENTS Ltd, qui en est dorénavant devenue la propriétaire, a été dûment autorisé en assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 30 juin 2010 à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 11 bis §2 3) de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

POUR COPIE CONFORME

CERTIFIED TRUE COPY

Pour FRONT IGAS S.à.r.l.

SG AUDIT Sàrl

Domiciliataire

Marc FAGGIONATO / Enrico FERABOLI / Fernand HEIM

Président du conseil de gérance / Vice-président du conseil de gérance / Membre du conseil de gérance

Référence de publication: 2010118307/24.

(100134200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

European Metal and Commodity Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 133.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010113604/9.
(100128957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

European Metal and Commodity Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 133.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010113605/9.
(100128958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Sabre International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.290.765,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 125.396.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of the month of June.
Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared

Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, residing in Luxembourg, as proxyholder pursuant to a proxy dated 28 June 2010 on behalf of Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 125.399, being the sole shareholder of Sabre International (Luxembourg) S.à r.l.(the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 125.396, incorporated by deed of notary Me Blanche Moutrier, on 19th March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") of 23 May 2007 number 949 and amended for the last time by deed of the undersigned notary dated 31 March 2010, published in the Mémorial number 957 of 6 May 2010.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all thirty-two thousand three hundred and eighty-seven (32,387) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from one million one hundred thirty-three thousand five hundred and forty-five US Dollars (USD 1,133,545) to one million two hundred ninety thousand seven hundred sixty-five US Dollars (USD 1,290,765) by the issue of four thousand four hundred ninety-two (4,492) new shares of a nominal value of thirty-five US Dollars (USD 35) each to be paid up together with an aggregate share premium of one million four hundred fourteen thousand eight hundred ninety-four US Dollars (USD 1,414,894) resulting in an aggregate subscription price of one million five hundred seventy-two thousand one hundred and fourteen US Dollars (USD 1,572,114).

B. Subscription and payment of one million five hundred seventy-two thousand one hundred and fourteen US Dollars (USD 1,572,114) by the sole shareholder of the Company by payment in cash (the "Contribution Amount").

C. Allocation out of the Contribution Amount of one hundred fifty-seven thousand two hundred and twenty US Dollars (USD 157,220) to the share capital and of one million four hundred fourteen thousand eight hundred ninety-four US Dollars (USD 1,414,894) to the freely distributable share premium account.

D. Consequential amendment of the first sentence of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation.
The decisions taken by the sole shareholder are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from one million one hundred thirty-three thousand five hundred and forty-five US Dollars (USD 1,133,545) to one million two hundred ninety thousand seven hundred sixty-

five US Dollars (USD 1,290,765) by the issue of four thousand four hundred ninety-two (4,492) new shares of a nominal value of thirty-five US Dollars (USD 35) each to be subscribed for by the sole shareholder of the Company (the "New Shares") together with an aggregate share premium of one million four hundred fourteen thousand eight hundred ninety-four US Dollars (USD 1,414,894).

Second resolution

The New Shares referred to above together with the share premium of one million four hundred fourteen thousand eight hundred ninety-four US Dollars (USD 1,414,894) have been subscribed and paid in full by contribution in cash of one million five hundred seventy-two thousand one hundred and fourteen US Dollars (USD 1,572,114) (the "Contribution Amount") by the sole shareholder of the Company, prenamed, represented by Me Mariya Gadzhalova, pursuant to a proxy dated 28 June 2010.

Evidence of the payment of the subscription price of one million five hundred seventy-two thousand one hundred and fourteen US Dollars (USD 1,572,114) has been shown to the notary.

Third resolution

It is resolved to allocate out of the Contribution Amount an amount of one hundred fifty-seven thousand two hundred twenty US Dollars (USD 157,220) to the share capital and one million four hundred fourteen thousand eight hundred ninety-four US Dollars (USD 1,414,894) to the freely distributable share premium account.

Fourth resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend the first sentence of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at one million two hundred ninety thousand seven hundred sixty-five US Dollars (USD 1,290,765) divided into thirty-six thousand eight hundred seventy-nine (36,879) shares with a nominal value of thirty-five US Dollars (USD 35) each."

Cost and Expenses

The costs, expenses, remunerations or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at two thousand six hundred euro (2.600.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trentième jour du mois de juin.

Pardevant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration datée du 28 juin 2010 de Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.399, étant l'associé unique de Sabre International (Luxembourg) S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.396, constituée par un acte du notaire Me Blanche Moutrier du 19 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 949 du 22 mai 2007. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant du 31 mars 2010, publié au Mémorial numéro 957 du 6 mai 2010.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les trente-deux mille trois cent quatre-vingt-sept (32,387) parts sociales émises de la Société, de sorte que des résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

A. Augmentation du capital social émis de la Société d'un million cent trente-trois mille cinq cent quarante-cinq dollars des Etats-Unis (1.133.545 USD) à un million deux cent quatre-vingt-dix mille sept cent soixante-cinq dollars des Etats-Unis (1.290.765 USD) par l'émission de quatre mille quatre cent quatre-vingt-douze (4.492) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq dollars des Etats-Unis (35 USD) chacune devant être souscrite par l'associé unique ensemble avec une prime d'émission d'un million quatre cent quatorze mille huit cent quatre-vingt-quatorze dollars des Etats-Unis (1,414,894 USD) équivalant à un prix de souscription total d'un million cinq cent soixante-douze mille cent quatorze dollars des Etats-Unis (1,572,114 USD).

B. Souscription et libération d'un million cinq cent soixante-douze mille cent quatorze dollars des Etats-Unis (1,572,114 USD) par l'associé unique de la Société par un apport en espèces («Le Montant de l'Apport»).

C. Affectation de cent cinquante-sept mille deux cent vingt dollars des Etats-Unis (157.220 USD) au capital social et d'un million quatre cent quatorze mille huit cent quatre-vingt-quatorze dollars des Etats-Unis (1,414,894 USD) au compte de la prime d'émission librement distribuable.

D. Modification subséquente de la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un million cent trente-trois mille cinq cent quarante-cinq dollars des Etats-Unis (1.133.545 USD) à un million deux cent quatre-vingt-dix mille sept cent soixante-cinq dollars des Etats-Unis (1.290.765 USD) par l'émission de quatre mille quatre cent quatre-vingt-douze (4.492) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq dollars des Etats-Unis (35 USD) chacune devant être souscrites par l'associé unique de la Société (les «Nouvelles Parts Sociales») ensemble avec une prime d'émission totale d'un million quatre cent quatorze mille huit cent quatre-vingt-quatorze dollars des Etats-Unis (1,414,894 USD).

Deuxième résolution

Les Nouvelles Parts Sociales auxquelles il est fait référence ci-dessus ensemble avec la prime d'émission de d'un million quatre cent quatorze mille huit cent quatre-vingt-quatorze dollars des Etats-Unis (1,414,894 USD) ont été souscrites et libérées intégralement par un apport en espèces d'un montant d'un million cinq cent soixante-douze mille cent quatorze dollars des Etats-Unis (1,572,114 USD) («Le Montant de l'Apport») par l'associé unique de la Société, prémentionné, représenté par Me Mariya Gadzhlova, conformément à une procuration datée du 28 juin 2010.

Preuve du paiement du prix de souscription d'un montant d'un million cinq cent soixante-douze mille cent quatorze dollars des Etats-Unis (1,572,114 USD) a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Il est décidé d'affecter à partir du Montant de l'Apport un montant de cent cinquante-sept mille deux cent vingt dollars des Etats-Unis (157,220 USD) au capital social émis et d'un million quatre cent quatorze mille huit cent quatre-vingt-quatorze dollars des Etats-Unis (1,414,894 USD) au compte de la prime d'émission librement distribuable.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social, il est décidé de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à un million deux cent quatre-vingt-dix mille sept cent soixante-cinq dollars des Etats-Unis (1.290.765 USD) divisé en trente-six mille huit cent soixante-dix-neuf (36.879) parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq dollars des Etats-Unis (35 USD) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de son augmentation de capital sont évalués à deux mille six cents euros (2.600.- EUR).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gadzhlova, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010. Relation: LAC/2010/290004. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (singé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Référence de publication: 2010088990/139.

(100098399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.